

Mémoire sur l'importation du géroflier des Moluques aux Isles de France, de Bourbon et de Sechelles, et de ces îles à Cayenne.

=

Juillet 1779 - Par M. l'Abbé Tessier.

=====

Article publié dans *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et ...* de l'Abbé Rozier ; Tome XIV, juillet 1779, pp. 47-54.

Traite des expéditions organisées par Poivre lors de son intendance à l'Isle de France, à compter de 1769, jusqu'à 1772, puis de l'introduction du géroflier à Cayenne. Poivre n'a pas vraiment apprécié ce mémoire, en particulier le rôle attribué à son successeur Maillart-Dumesle, ni le jugement sur la moindre qualité des clous de gérofle de l'Isle de France : « inférieurs en grosseur à ceux d'Amboine & de Cayenne ». D'où en préambule le jugement de Poivre.

Tessier, membre de l'Académie des Sciences est vraiment l'historien des épices en cette fin de siècle, il rend un hommage sans équivalent au rôle de Poivre. Ainsi, l'article publié ici sera suivi de deux autres :

En 1793, dans *l'Histoire de l'Académie des Sciences* pour l'année 1789, Tessier publie *Mémoire sur l'importation et les progrès des arbres à épicerie dans les colonies françaises*. (Sur Google)

En 1796, dans *l'Encyclopédie méthodique*, Tessier rédige le très long article « EPICERIES » où l'on trouve l'*Histoire de l'importation des épiceries fines*. : Essentiellement le rôle de Poivre. (Base docu. =>En 1796)

=====

Jugement de Poivre sur le Mémoire de l'abbé Tessier reproduit ci-après.

« J'ai lu le mémoire de M. l'abbé Tessier, que vous m'avez fait le plaisir de m'envoyer. Il est vrai que j'avais eu l'honneur d'avoir à la Fréta M. l'abbé Tessier qui m'était venu voir avec M. de Jussieu et d'autres amis. Je ne l'eusse pas soupçonné alors devoir être l'auteur du mémoire en question sur l'histoire de l'importation des plants d'épiceries dans nos colonies. Je suis certainement très flatté de ce que l'auteur a eu la bonté de dire à mon sujet : l'ouvrage ne peut être utile à personne et nuire beaucoup aux bons habitants de l'île de Guébi qui ne nous ont fourni ni muscade ni girofle car ils n'en ont point : mais ils n'en seront pas moins exterminés par les Hollandais qui d'après le mémoire les croiront coupables. Si notre gouvernement avait été plus instruit sur cette partie politique, il eut empêché l'impression de l'historique de notre importation pour épargner aux Hollandais les crimes dont ils vont se souiller envers des innocents habitants des Moluques. Les Hollandais ne regardent pas cette affaire avec la même indifférence que nous.

Nous sommes beaucoup trop babillards, nous parlons et nous imprimons ad hoc et ad hac, tout ce qui nous vient à l'esprit. Il eut été sage à tous égards de ne rien dire, rien imprimer sur notre acquisition de la culture des épiceries fines. A notre place les Hollandais et les Anglais eux-mêmes nous eussent laissé ignorer leur acquisition. Au reste le mémoire du docteur régent est plein de fautes d'impression. Les noms de lieux sont estropiés et méconnaissables, à l'exception de Guébi malheureusement pour ses pauvres habitants qui ne sont que des pêcheurs. Au total l'historique n'est pas exact et n'apprend point du tout la vérité. C'est sans doute M. Maillart qui a fourni à l'auteur, la partie qui le regarde : la vérité est qu'à l'arrivée de ce monsieur à l'Isle de France, les girofliers étaient prêts à être embarqués pour Cayenne, j'avais l'ordre de les envoyer, j'attendais la saison favorable pour doubler le Cap. C'était moi qui avais conditionné les plants pour leur embarquement. Si j'avais laissé ce soin à mon succes-

seur, comme je lui laissai celui d'embarquer les muscadiers, il n'en serait arrivé aucun vivant à Cayenne, comme il n'y est arrivé aucun des muscadiers qu'il avait fait arranger à sa façon. »

(Pierre Poivre à Jean Marie Galles, Lyon, le 10 septembre 1779 - Angers 613 /55)

MÉMOIRE

Sur l'importation du Géroflier des Moluques aux Isles de France, de Bourbon & de Sechelles, & de ces Isles à Cayenne ;

Par M. l'Abbé TESSIER, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, de la Société Royale de Médecine & de l'Académie des Sciences, &c. de Lyon.

Quoiqu'en France l'usage des aromates ait diminué à mesure que l'abus qu'on en faisoit a été prouvé & reconnu, cependant il y en a des espèces, telles que la muscade & le clou de géofle, dont la consommation est encore considérable, & le sera long-tems. Ces deux productions exotiques sont vendues par les Hollandois, qui les récoltent dans une de leurs Isles, exclusivement aux autres nations, par les soins qu'ils prennent d'arracher les plants d'épicerie dans les lieux où ils ne peuvent les garder. Etrange effet de l'avidité d'un peuple commerçant, qui veut que la nature ne soit bienfaisante que pour lui ! Afin d'empêcher qu'une partie de notre numéraire ne passât chez nos voisins, pour cet objet, il étoit naturel que des François cherchassent à introduire, dans quelques-unes de nos possessions, la culture du géroflier & du muscadier. Il paroît qu'on y a travaillé avec succès, comme nous en avons des preuves maintenant, sur-tout à l'égard du premier de ces arbres. M. l'Abbé Raynal, dont la correspondance embrasse toutes les parties du globe, a reçu de Cayenne une branche de géroflier, chargée d'un bouquet de clous, & de l'Isle de France, quelques clous de géofle, qu'il nous a communiqués, en nous certifiant qu'ils provenoient des plantations faites dans ces Isles.

Avant de faire connoître les rapports de ces échantillons avec les branches & les fruits du véritable géroflier, nous exposerons comment cet arbre a été introduit aux Isles de France & de Cayenne. Le public nous saura peut-être gré de lui apprendre ces circonstances.

Quoique ce Mémoire n'ait pour objet que les progrès du géroflier, puisque nous n'avons d'échantillons que du géroflier, néanmoins dans l'historique qui va suivre, il sera aussi question du muscadier, parce que l'un & l'autre ont été importés en même-tems à l'Isle de France & à Cayenne ; il faut attendre pour parler des succès du dernier, que nous en ayons des preuves authentiques.

Par un procès-verbal fait à l'Isle de France le 27 Juin 1770, on voit que dès 1768, on s'occupa des moyens de procurer à cette Isle des plants de muscadiers & géroflers ; que M. Provost fut chargé de cette opération par M. Poivre (¹), Intendant des Isles de France & de Bourbon, de concert avec M. Tremigon, Lieutenant des vaisseaux du Roi ;

Qu'il s'embarqua à l'Isle de France au mois de Mai 1769, sur la corvette *Le Vigilant*, commandée par M. Tremigon ; qu'il relâcha à Pondichéry, ensuite à Achen [*Achem*], où il fut joint par le bateau *l'Etoile du matin*, commandé par M. de Chevry [*Etcheverry*], Lieutenant de frégate, ainsi qu'on en étoit convenu ;

Que de-là, ils allèrent à Gueda [*Queda*], où des opérations tentées l'année précédente n'avoient pas réussi ; qu'ils se rendirent ensuite aux Manilles, où ils prirent des informations relatives à leur mission ; que la mousson étant devenue favorable pour quitter les Isles Philippines, & se rendre aux Moluques, ils firent voile pour cet

(¹) : Ce nom est en vénération dans les Isles de France & de Bourbon. C'est le juste prix des services importants que ce Citoyen estimable a rendus à la Colonie. Retiré à sa campagne près de Lyon, il y jouit en Philosophe du plaisir si doux de soulager les malheureux.

Archipel au mois de Janvier 1770 ; qu'ils touchèrent à Mendana [*Mindanao*], Isle la plus sud des Philippines, & la plus voisine des Moluques, où ils firent de nouvelles informations ; que de-là, ils passèrent à l'Isle Jolo, où ils furent très-bien reçus par le Roi du pays, qui s'engagea à leur procurer des plants d'épiceries à un autre voyage ;

Qu'ils se rendirent ensuite à l'Isle de Mino [*Miao*], où ils eurent beaucoup de peine à aborder ; qu'après y avoir cherché en vain pendant deux jours des plants d'épiceries, ils se rembarquèrent, avec le projet d'aller à Ceram & à Timor ; que dans cette route, M. de Tremigon, craignant de manquer de vivres en allant & à Ceram & à Timor, M. Provost se décida le 21 Mars 1770, à passer sur le bateau *l'Etoile du matin*, pour aller faire des recherches à Ceram & dans les autres Isles voisines dépendantes des Hollandois, tandis que M. de Tremigon iroit avec *Le Vigilant* en faire à Timor ;

Que M. Provost toucha en divers endroits de l'Isle de Ceram, entr'autres, à la baye de Saway, où il apprit que les Hollandois avoient détruit récemment tous les plants de muscadiers & de géroflers ; que de-là, il passa à Gueby, où il gagna les gens du pays, & en particulier leur Roi, qui lui procura des plants & des noix fraîches de muscadiers & des plants & des graines de géroflers, qu'il apporta à l'Isle de France, après une traversée de deux mois.

M. Commerson, Médecin Botaniste du Roi, se trouvoit alors à l'Isle de France. Il venoit de faire, avec M. de Bougainville, le tour du monde, où son zèle infatigable pour la Botanique, dans laquelle il étoit singulièrement versé, lui avoit fait ramasser une quantité considérable de plantes nouvelles, qui sont conservées précieusement, & qui font regretter que la mort ait enlevé si tôt un homme qui annonçoit un mérite distingué. Ce fut à lui qu'on s'adressa pour examiner les plants & les graines apportés par M. Provost ; il attesta, par un certificat du 27 Juin 1770, que c'étoient des plants & des graines du muscadier & du géroflier, dont les fruits sont dans le commerce. Le Conseil Supérieur ordonna, le 10 Juillet 1770, l'enregistrement du procès-verbal.

Le 16 du même mois, le Gouverneur & l'Intendant rendirent une Ordonnance, pour défendre l'exportation de ces plants & graines hors de l'Isle, & le Conseil fit enregistrer le lendemain cette Ordonnance.

Ces plants & graines furent distribués tant dans le jardin de l'Intendant, qu'à différens habitans de l'Isle, pour être cultivés. Cette première importation n'ayant pas été assez considérable, & n'ayant pas réussi, comme on s'y attendoit, on s'occupa, en 1771, d'une seconde expédition. Une déclaration de M. Provost du 5 Juin 1772, porte que le 25 Juin 1771, il partit, par ordre de MM. le Chevalier des Roches & Poivre, sur la flûte du Roi, l'*Isle de France* commandée par M. le Chevalier de Coetivy, Enseigne de vaisseaux, chargé conjointement avec lui de cette mission ; qu'on joignit à ce vaisseau la corvette le *Nécessaire*, commandée par M. Cordé, ci-devant Officier de la Compagnie des Indes ; l'ordre étoit de faire le retour par l'Archipel des Moluques, après avoir passé à Manilles pour y chercher des vivres & agrès de marine, dont la colonie manquoit.

Qu'après avoir passé, en effet, à Manilles, ils en partirent le 25 Décembre 1771 ; qu'ils relâchèrent à Gueby, où ils rassemblèrent encore des plants & des graines de muscadier & de géroflier ;

Qu'ils quittèrent Gueby le 8 Avril 1772. Le vaisseau arriva à l'Isle de France le 4 Juin suivant, & la corvette le surlendemain, ayant l'un & l'autre des plants & des graines, qui furent vérifiés le 8 Juin, comme la première fois, par M. Commerson ; on les distribua aux habitans des Isles de France, de Bourbon, & de Sechelles.

M. Poivre, afin de mieux constater encore la découverte, envoya à l'Académie des Sciences de Paris, des branches de géroflers & des muscades rapportés de l'expédition ; la manière de penser des Commissaires de cette Compagnie sur les échantillons qui lui furent remis, fut conforme à celle de M. Commerson.

C'est ainsi que le muscadier & le géroflier ont été introduits dans nos Isles d'Afrique ; nous allons voir comment ils le furent à Cayenne, d'après l'exposé qui nous a été communiqué.

M. Maillart du Merle [*Mesle*], Commissaire-Général de la Marine, Ordonnateur à l'Isle de Cayenne, étant revenu en France par congé en 1770, entendit parler du projet d'introduire les épiceries à l'Isle de France. Sur les informations qu'il fit du sol, de la latitude, & du climat des Moluques, il pensa qu'elles pourroient réussir encore mieux à Cayenne. Il fit part de ses idées au Ministre, qui les approuva, & donna des ordres en conséquence.

Au lieu de retourner à Cayenne, M. Maillart fut envoyé, en qualité d'Intendant, à l'Isle de France, dont M. de Ternay venoit d'être nommé Gouverneur. A peine y furent-ils rendus l'un & l'autre, qu'ils s'occupèrent de concert à faire porter à Cayenne des plants & des graines d'épiceries, qui n'avoient pu encore y être envoyés.

Ils profitèrent d'un navire particulier de Nantes, qui devoit aller de l'Isle de France à St. Domingue, & prirent les précautions les plus sages pour que les plants & les graines dont ils le chargèrent, parvinssent promptement & en bon état à leur destination. Le vaisseau arriva à Cayenne le 3 Février 1773, après une traversée qui ne fut que de 64 jours, tant le Capitaine (le Sr. Abram) avoit fait de diligence, comme on le lui avoit recommandé, afin que les plants ne souffrissent pas.

MM. de Ternay & Maillart projetèrent encore en 1774, d'envoyer à Cayenne des plants d'épiceries, & des plants & des graines de différens arbres ou plantes utiles de l'Inde ; le vaisseau qui en fut chargé essuya des avaries considérables, qui l'obligèrent de revenir à l'Isle de France ; en sorte que presque tous les plants furent per-

dus. Cette dernière tentative, quoiqu'elle n'ait pas réussi, est une preuve de plus du zèle de MM. de Ternay & Maillart pour la multiplication des objets intéressans dans nos Colonies.

Pour prouver les succès que l'importation du géroflier a eu à Cayenne, on nous a donné une branche chargée de clous provenue des plantations faites dans cette Isle. Elle a été dessinée par Madame la Comtesse d'Andlau, qui dans l'âge des plaisirs cultive sa raison, étend ses connoissances, & pratique quelques-uns des beaux arts. C'est ce dessin dont nous joignons ici la Gravure.

Les feuilles de cette branche sont elliptiques & pointues aux deux extrémités. On distingue au milieu une nervure principale, qui du pétiole se prolonge jusqu'à la pointe. Il en sort presque en ligne droite un grand nombre de petites nervures parallèles, qui se terminent à un cercle placé à quelques lignes du bord. La couleur de la feuille est d'un verd sombre, un peu plus clair cependant que celui de la feuille du laurier commun, à laquelle elle ressemble. Son pétiole est brun. Si on l'écrase, elle exhale une odeur aromatique ; si on la mâche, elle a le piquant du gérofle. Les clous placés à l'extrémité de la branche en forme de corymbe, sont bruns, allongés & très-odorans. Le bois qui soutient les feuilles est lisse & gris cendré. Cette branche de géroflier paroît conforme à celle qui fut envoyée à l'Académie des Sciences, avec la différence que dans celle-ci les clous n'étoient plus comme dans celle que nous présentons, attachés à l'extrémité ; ce qui rend la dernière plus intéressante. D'ailleurs, lors de l'envoi fait à l'Académie, c'étoit une branche de géroflier apportée de l'expédition, dont il falloit vérifier les rapports avec le géroflier du commerce, pour s'assurer que c'étoit lui qu'on introduisoit aux Isles de France, de Bourbon & de Sechelles. Ici la Gravure représente un des produits des plantations faites à Cayenne, avec des plants apportés de l'Isle de France, qui ont fructifié au point de donner des clous parfaitement semblables à ceux des Moluques.

Parmi les Auteurs qui ont décrit le géroflier, on distingue, sur-tout, Valentinus & Rumphius. Ce dernier a vu cet arbre & ses variétés sur les lieux, & il les a dessinés lui-même. C'est particulièrement d'après lui que nous allons en donner une juste idée.

Le géroflier est un arbre de la famille des myrthes, qui égale en hauteur le cerisier ou le hêtre. Il s'élève ordinairement, sans se diviser, jusqu'à 4 ou 5 pieds. La partie inférieure du tronc est anguleuse ; la cime est disposée en pyramide ou cône, comme celle de l'épicéa ou du bouleau ; l'écorce est lisse, mince, & très-adhérente. Elle recouvre un bois tellement dur, qu'une petite branche peut porter un homme.

Les feuilles sont opposées deux à deux & en croix, ayant une forme elliptique ; on y distingue, outre la nervure principale, qui du pétiole se prolonge jusque vers la pointe, plusieurs petites nervures qui en sortent presque en ligne droite, & se terminent à une nervure circulaire, placée à quelques lignes du bord. Ces feuilles ne sont ni crénelées, ni découpées, mais entières & sinuées. Elles ont de la fermeté comme les feuilles de laurier, auxquelles elles ressemblent, & on peut, en les écrasant, les réduire en poudre. Elles ont le goût acre & aromatique.

C'est à l'extrémité des branches du géroflier que se forme le fruit ; on appelle ainsi une partie allongée, grosse de quelques lignes, terminée par quatre expansions qui soutiennent un corps plus ou moins sphérique, d'où doivent sortir les organes de la fructification. On cueille les fruits du géroflier, nommé *clou de gérofle* à cause de sa forme, avant que ces organes soient sortis, parce que c'est alors qu'il est aromatique & propre aux usages pour lesquels on le destine. Plus tard, il est sans odeur.

Si l'on n'en trouble point la fructification, deux ou trois semaines après la floraison, chaque clou de gérofle grossit, les quatre expansions qui soutenoient le corps sphérique, se rapprochent & se serrent ; il se forme au centre du clou un noyau dur, qui se trouve environné d'une substance charnue ; c'est là le véritable fruit, ou plutôt la vraie semence du gérofle, qui germe lorsqu'on la plante, & produit un nouvel arbre ; le fruit du gérofle en cet état, se nomme *clou matrice* ; il n'a point de qualité aromatique.

Les clous de gérofles, disposés en corymbe, sont ordinairement portés trois par trois sur des pétioles plus ou moins longs, toujours opposés & formant la croix, comme les feuilles, avec les pétioles supérieurs ou inférieurs, qui se divisent tous en trois pour en fournir un particulier à chaque clou de gérofle. Un corymbe est composé au moins de 9 clous, le plus souvent de 15, quelquefois de 21 même de 25, car il arrive que toutes les divisions ne sont pas de trois.

Les Moluques, & sur-tout Mackian, sous l'Equateur, sont la patrie du géroflier. Il y croissoit sans culture, maintenant on n'en trouve plus qu'à Amboine, où il a été transplanté, & où il est cultivé soigneusement. Les Hollandois n'en laissent point subsister ailleurs. La bonne manière de l'élever, est de transplanter les plants venus de clous matrices, de les mettre dans des lieux remplis d'arbres, qui les protègent de leur ombre, & d'arracher ensuite ces arbres lorsque les gérofliers ont une certaine force ; d'où vient, sans doute, l'opinion où l'on est que les gérofliers ne souffrent ni arbres ni herbes auprès d'eux.

Dans les Moluques, les gérofliers donnent ordinairement du fruit la septième ou la huitième année. A Amboine, ce n'est qu'à 10 ou 12 ans. La récolte s'en fait tous les 4 ans, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de Décembre. C'est lorsque les fruits ou clous commencent à rougir qu'on les cueille avec plus ou moins de précau-

tion, selon que les cultivateurs sont plus ou moins intelligens. On les met dans de l'eau bouillante, & on les expose sur des planches à la fumée d'un feu qu'on entretient dessous pendant plusieurs jours ; ce qui leur donne une couleur brune. Quelques personnes, sans les plonger dans l'eau bouillante, les exposent à la fumée & ensuite au soleil.

La première variété du géroflier commun, est le géroflier royal ; il est très-rare. On le trouvoit autrefois à Mackian ; on l'appelle royal, parce qu'on croit que les Rois du pays le faisoient garder soigneusement pour en conserver le fruit destiné pour leurs personnes & pour faire des présens ; cet arbre ne différoit du géroflier commun, que parce que ses fruits étoient plus petits & plus noirs, & parce que le corps sphérique avoit une ou deux pointes comme l'extrémité de la feuille du genévrier.

Le géroflier sauvage, seconde variété du commun, s'élève plus haut ; il a une cime plus grosse. Ses feuilles, qui sont beaucoup plus grandes, ne forment pas exactement la croix ; les lignes ou nervures parallèles qu'on y observe, sont plus écartées les unes des autres ; ses feuilles brisées exhalent une odeur de clous de gérofle, mêlée d'une certaine acidité. Il y a bien moins de clous à l'extrémité des branches ; tantôt il s'en trouve deux, tantôt trois ou quatre, mais beaucoup plus gros. Les clous matrices, qui se forment à la fuite du développement des étamines, ont un noyau considérable, & sont d'un volume proportionné. Le bois de l'arbre est dur, pesant & très-cendré. On l'employe à des ouvrages de mécanique.

Le géroflier sauvage se trouve dans toutes les Moluques, où il vient naturellement ; son fruit est sans odeur aromatique ; aussi est-il négligé abandonné aux oiseaux qui s'en nourrissent. Quelquefois on introduit par fraude dans le commerce des clous du géroflier sauvage, qu'on peut cependant distinguer des autres, à cause de leur grosseur.

D'après la description que nous venons de donner des différens géroflers, il est aisé de voir que la branche, venue de Cayenne, appartient au véritable géroflier commun, tel que les Hollandois le cultivent à Amboine ; puisque les feuilles, le bois, les clous, la disposition & l'état de ces parties, tout est entièrement semblable à ce qui s'observe dans le géroflier ordinaire. A l'égard des clous de gérofle, provenus des plantations faites à l'Isle de France, ceux qui nous ont été remis, ont, à la vérité, la forme & l'odeur des clous de gérofle du commerce, ou, ce qui est la même chose, sont le fruit du géroflier commun ; mais ils sont inférieurs en grosseur à ceux d'Amboine & de Cayenne ; ils ne sont pas non plus d'une couleur aussi brune. Au reste, il nous en est parvenu trop peu du produit de nos Isles, pour que nous puissions juger exactement des différences. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont tous très-odorans, ayant le goût piquant & aromatique.

Nous aurions désiré avoir des détails sur la manière dont on cultive le géroflier aux Isles de France, de Bourbon, de Sechelle & de Cayenne, ainsi que sur l'état actuel des plantations, & sur les espérances qu'on peut avoir de leurs produits, lorsque ces arbres auront acquis assez de force pour donner du fruit abondamment ; ces éclaircissemens nous manquant, il faut nous contenter de savoir que cette espèce d'épicerie croît & fructifie dans nos possessions, sinon aussi parfaitement que dans les Moluques, leur pays natal, ou même à Amboine, au moins assez bien pour qu'on puisse s'en promettre un avantage dont tout bon patriote sent le prix. C'est à M. Poivre particulièrement que la France a cette obligation, puisque c'est par son zèle que le géroflier, ainsi que le muscadier, a été d'abord importé & planté dans les Isles de France, de Bourbon & de Sechelles ; delà ces arbres, comme on l'a vu plus haut, ont été transplantés à Cayenne par les soins de M. Maillart du Merle [*Mesle*].

* * *